

Déclaration d'impartialité

QUALIBAT s'engage à assurer l'impartialité des processus d'instruction, d'audit et de prise de décisions de ses certifications métiers.

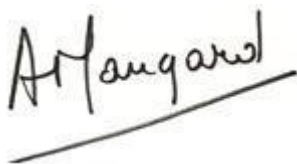
Pour ce faire :

- Un « **Comité pour la préservation de l'impartialité** » veille à ce qu'aucune pression financière, commerciale ou autre n'entrave la délivrance objective des certificats aux entreprises et effectue une revue régulière des activités des certifications métiers ;
- L'organisme n'a pas d'activité de **conseil** et ne dispense pas de **formations**. Il identifie et **gère tous les conflits d'intérêts** potentiels pour ne pas compromettre son indépendance ;
- Des **audits internes et tierce partie** vérifient la capacité de l'organisme à répondre aux demandes en se basant exclusivement sur des preuves de la conformité, de manière « juste, objective et transparente » ;
- Les personnels attachés aux secrétariats des certifications métiers sont libres de **toutes pressions** et l'accès à ces certifications est **ouvert et non discriminatoire** ;
- Les rapporteurs et les membres des commissions d'examen concernées s'engagent en matière **de confidentialité et d'impartialité** ;
- Les auditeurs sont **indépendants**, ils répondent à **un code de conduite** et sont régulièrement **évalués sur la base des missions** effectuées.

Paris, le 17.02.2014

Alain MAUGARD,

Président



Dominique TARRIN,

Directeur Général

